



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL185\_2024-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°185/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 16 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 10 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, François BARBE, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michel FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Frédéric BERNE à Yves CAZORLA, Philippe BERTHOMIEU à Maxime COUSTON, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christine MUCCIO, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Maria SEUBE à Jean-Yves CHAPELET

**Absents/Excusés :** Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Stéphane MAURIN, Stéphane MARCELLIN, Gérald MISSOUR

**Secrétaire de Séance :** Elian PETITJEAN

## OBJET : Convention de partenariat entre l'agglomération du Régiment Étranger de Génie

Dans le cadre d'une signature d'une convention de coopération entre le ministère des Armées et les collectivités signataires, en vue de promouvoir l'esprit de défense au sein du département, d'accompagner le personnel du ministère des Armées et sa famille et de soutenir les projets ayant pour objet de développer un esprit civique et citoyen.

En effet, l'engagement des forces armées et des collectivités territoriales vise un objectif commun de service public aux populations, a rappelé le Président de la République lors de ses vœux de 2023. Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère des Armées souhaite que les actions et engagements menés de concert entre les formations du Ministère des Armées et les collectivités territoriales soient formalisées par des conventions cadres.

Cette convention porte notamment sur :

- L'amélioration des conditions de vie des ressortissants du Ministère des Armées sur la garnison (hébergement, transport, accès aux emplois des conjoints, reconversions, accès aux écoles, crèches, associations sportives, etc...);
- Le développement des actions à destination de la jeunesse (classe Défense, cadets de la Défense, IHEDN - Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale – jeunes, partenariats avec les lycées professionnels, activités sportives, etc...);
- Le renforcement du lien mémoriel et du devoir de mémoire (participation aux cérémonies, fêtes réglementaires, commémorations officielles, ...);
- Le recrutement de la réserve opérationnelle ;
- Le développement de la réserve citoyenne ;
- Les actions en faveur de l'innovation et du développement de l'industrie de la défense ;
- Les actions communes pour la transition écologique

La garnison du 1<sup>er</sup> Régiment Etranger de Génie (REG) est établie sur le territoire du Gard rhodanien depuis de nombreuses décennies sur la commune de Laudun-L'Ardoise. Composée de plus de 800 hommes, elle a su tisser des liens importants et durables avec les habitants et fait partie intégrante de la population du Gard rhodanien. L'agglomération porte d'ailleurs une attention particulière à l'accueil des militaires, pour favoriser leur installation et leur intégration à l'échelle locale. Ils sont nombreux à jouer un rôle important dans la vie collective de nos cités, par leur engagement dans le monde associatif, sportif, culturel.

En conséquence, les élus de l'agglomération du Gard rhodanien autorisent à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se référant à la convention de partenariat entre le Ministère des Armées dans le Gard et la collectivité.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 16 décembre 2024.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **23 DEC. 2024**

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*